

*Interpellation présentée par le député:*

*M. Pierre Weiss*

*Date de dépôt : 24 janvier 2008*

*Messagerie*

## **Interpellation urgente écrite**

### **Le conseil d'Etat entend-il présenter un Plan d'Amortissement de la Dette (PAD) ?**

La dette non consolidée du canton diminue, et c'est tant mieux. Son montant serait de 12,26 milliards au 31 décembre 2007, en diminution de près de 900 millions en une seule année.

Le conseil d'Etat, par la bouche du chef du Département des finances, a récemment fixé le montant acceptable de la dette cantonale « au maximum à une année de revenus de fonctionnement courant », soit environ sept milliards de francs. Dans le quotidien *Le Temps* du 9 janvier 2008, il a ajouté qu'« un milliard (de diminution) par législature, c'est le maximum que l'on puisse espérer à long terme ». Ce qui reporte de cinq législatures, ou vingt ans, à l'an 2029, l'atteinte de cet objectif.

Sauf explosion (ou implosion plus improbable) des dépenses publiques dans l'entretemps, en faisant aussi l'hypothèse d'une poursuite de l'augmentation des recettes fiscales (même en l'absence de nouvelles baisses d'impôts qui en favoriseraient la croissance), le conseil d'Etat considère-t-il que cette approximation correspond à un terme réaliste ? Le cas échéant, **entend-il présenter à ce Grand Conseil un Plan d'Amortissement de la Dette cantonale (PAD) ?**

Préalablement, il conviendrait toutefois que le Conseil d'Etat, dans la réponse qu'il voudra bien donner à cette interpellation urgente, ce dont il est remercié par avance, précise sa définition de la dette cantonale, au regard notamment de la forte différence de montants entre le total tel qu'arrêté par le canton et celui retenu par la Confédération (13,17 en 2006 pour le premier, 15,61 milliards pour le second). Le citoyen intéressé par les comparaisons inter-cantoniales pourrait en effet penser que Genève a tendance à sous-estimer le montant de la dette cantonale. Cette impression est en l'occurrence facilitée par les transferts d'actifs liés à l'absence d'une statistique de la dette cantonale consolidée.